



**Stratégie de Gestion des Zones Humides
sur le bassin versant de Salses-Leucate**

Réunion du Comité de Gestion du Plan de Gestion de la mare d'Opoul et ses abords

**Compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2013 à 14h30
Salle de réunion de la Mairie d'Opoul-Périllos**

Ordre du jour

• Objectifs :

- Réunir une première fois les membres du comité de Gestion.
- Définir le COPIL (Comité de Pilotage)
- Rencontrer l'exploitant de la STEP en vue d'identifier les problématiques principales

• Plan de la réunion :

Présentation de la démarche Stratégie de Gestion des Zones Humides
Présentation de la mare d'Opoul et de ses abords (brève car tous les participants connaissent le site)
Proposition de Comité de Pilotage ... discussions, compléments
Proposition d'actions ... discussions, compléments
Perspectives / échéancier

Participants

	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	Jean-François CARRERE Maire d'Opoul Périllos mairie-opoul@wanadoo.fr
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	Aurore SABENCH Mairie d'Opoul Périllos a.sabench-mairieopoul@orange.fr
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	Patrick SARDA Elu d'Opoul-Périllos 04.68.64.50.56
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	Lionel CALMON Adjoint Délégué à l'environnement 06.79.76.52.71
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	Jeanne RAYNAL Adjoint 06.05.06.07.54 Jeanne.raynal@orange.fr
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	Hugues ANDRIEU Conseiller municipal 04 68 51 91 91 handrieu@saferlr.fr
	Syndicat RIVAGE Salses-Leucate Mairie de Leucate - Rue du Docteur Sidras 11 370 LEUCATE	Laurence FONBONNE 04.68.40.02.02 laurence.fonbonne@mairie-leucate.fr
	Syndicat RIVAGE Salses-Leucate Mairie de Leucate - Rue du Docteur Sidras 11 370 LEUCATE	Jean-Alexis NOEL 04.68.40.49.72 jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr
	PMCA – Espaces naturels 11 Boulevard Saint-Assisclé BP 20641 66006 Perpignan Cedex	Frédéric GONANO (04) 68 08 61 68 f.gonano@perpignan-mediterranee.org
	PMCA– Espaces naturels 11 Boulevard Saint-Assisclé BP 20641 66006 Perpignan Cedex	Mathieu PEREZ (04) 68 08 64 19 gardes.environnement@perpignan-mediterranee.org
	Véolia	Frédéric RIBAS 06.14.35.90.40

Ce compte rendu de réunion est destiné au Comité de Gestion et à lui seul.
(Commune d'Opoul, PMCA, RIVAGE)

Présentation

Ce compte rendu ne saura retracer l'ensemble des échanges qui ont eu lieu durant cette réunion de manière exhaustive. Il se vaudra synthétique et permettra de conditionner le résumé des orientations prises au cours de cette réunion. Cette réunion fait suite à deux entrevues entre RIVAGE et la mairie d'Opoul à la demande de cette dernière sur le sujet de la gestion et valorisation de la mare et de ses abords.

L'ensemble des diapositives projetées durant la réunion sont jointes à ce compte rendu.

La Stratégie de Gestion des Zones Humides

Une présentation de la démarche « Stratégie de Gestion des Zones Humides » est faite, cela permet de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la réunion ainsi que le déroulement de cette action.

Un bref point est fait sur les principaux enjeux concernant la mare et les pressions auxquelles elle est soumise.

A travers la hiérarchisation des Zones Humides réalisée dans le cadre de la Stratégie de Gestion, cette dernière ressort en priorité exceptionnelle et a donc naturellement été intégrée au programme d'Action 2013 de la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion (2013 étant la première année de la phase opérationnelle de la SGZH).

La mare est ses abords

Le contexte territorial est brièvement rappelé, notamment les aspects suivants :

- Localisation géographique
- Photo aérienne et implantation
- Propriété foncière
- Documents d'urbanisme

La gouvernance du Plan de Gestion

L'élaboration du plan de gestion de la mare d'Opoul sera réalisée en concertation avec les gestionnaires et les différents acteurs en relation avec le site. Deux instances de gestion sont proposées:

Le Comité de Gestion qui permet de définir le cadre du Plan de Gestion (périmètre, durée, échéancier, etc.).

Constitué par :

- la commune d'Opoul-Périllos en tant que propriétaire du site
- PMCA ayant la compétence espaces naturels pour ses communes adhérentes (Maitrise d'ouvrage)
- RIVAGE en tant que soutien technique et porteur de projet (assistance à maîtrise d'ouvrage)

Le Comité de Pilotage qui permet de présenter aux acteurs locaux les différents enjeux sur la zone, de définir conjointement les objectifs de gestion à atteindre et de valider le programme d'actions.

Constitué par les structures ou personnes suivantes :

- Commune d'Opoul: Jean-François CARRERE, Lionel CALMON, Aurore SABENCH, Jeanne RAYNAL , Hugues ANDRIEU
- PMCA: Jérôme DUBOST, Frédéric GONANO, Mathieu PEREZ
- RIVAGE: Laurence FONBONNE, Jean-Alexis NOEL
- CG 66-ENS: Vanessa AMIEL
- Agence de l'Eau: Nadine BOSC, Anne COURSEILLE
- Véolia: Frédéric RIBAS
- GOR: Lionel COURMONT
- Universitaires, enseignants: Jacques DEVINEAU, Henry SALVAYRE, Philippe GENIEZ, Rémi PROUST
- CEN-LR: Mario KLESCZEWSKI
- LPO Aude: Francis MORLON

- Services de l'Etat: Christine ROCHAT, Georges BADRIGNANS
- Pole relai lagunes: Sonia BERTRAND
- ACCA d'Opoul-Périllos: Jean VALLES
- FDC 66: Charles NAVARRO
- E.I.D. Méditerranée: André PALAU
- CBN Med: James MOLINA
- SDIS 66: Fabien HULLO
- Syndicat des nappes plaines du Roussillon: Séverine HUMBERT
- Tram'66: Agnès CAZEJUST
- Propriétaire à proximité de la mare: Jean-François SOLER
- Chambre d'Agriculture de l'Aude : Jean BERTRAND

Suite à une proposition, un propriétaire de parcelle à proximité de la mare ainsi que la chambre d'agriculture ont été ajoutés au COPIL.

Il est rappelé que le COPIL peut être complété par toute personne ayant été jugée compétente sur la question.

Les actions pressenties

Des actions pressenties sont proposées au Comité de Gestion dont voici les grandes lignes :

- **Entretien des accès et abords** : l'accès mérite d'être entretenu et débarrassé des macrodéchets (palettes, branches mortes, plastiques...) par ailleurs, le muret de pierres sèches qui constitue un habitat privilégié pour les reptiles sera à restaurer. Il est proposé l'association « Terre de pierres » qui s'occupe de la restauration du village de Périllos sur la commune.
- **Mise en défens** : Pour sécuriser les deux extrémités de la mare une mise en défens légère est proposée. Il est convenu qu'un muret de pierres sera beaucoup plus adapté au paysage qu'une lisse en bois telle qu'on peut en voir en bord de route.
- **Sensibilisation active** : Il s'agira de monter un programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des usagers, des scolaires, des universitaires ou encore auprès du grand public.
- **Sensibilisation passive** : L'idée est de mettre en place un panneau d'information sur les richesses du site et l'intérêt de le préserver.
- **Les espèces envahissantes** : La mare d'Opoul est pour le moment préservée de la présence d'espèces envahissantes qui seraient susceptible de bouleverser l'équilibre de la mare et notamment la présence de nombreuses espèces d'amphibiens. Une surveillance accrue sera donc nécessaire. Par ailleurs, un groupement de cannes de Provence sera également à surveiller en cas de déprise agricole sur les parcelles bordant ce bosquet, ce qui conduirait irrémédiablement à une extension de l'espèce.
- **La prédation des goélands** : Une poignée de goélands s'est spécialisé sur la prédation de têtards dans la mare d'Opoul, il sera nécessaire d'évaluer leur impact avant d'envisager un effarouchement ou une régulation.
- **Nettoyage de la mare** : De nombreux déchets sont visibles à la surface de la mare il sera nécessaire de coupler les actions de nettoyage des abords menés par la commune à une action « aquatique », une association envisage de porter main forte à la commune sur cette action. Par ailleurs des déchets plus volumineux seraient présents et donc à identifier en vue de réaliser une action plus lourde.
- **Restaurer la mare** : Il sera nécessaire d'évaluer en COPIL et en présence d'experts en la matière la possibilité de procéder à un curage raisonné et phasé dans le temps du fond de la mare. Le but étant de compenser l'arrivée de sédiments issus de l'ensemble du bassin versant (agricole) de la mare d'Opoul.

- **Les suivis** : Qu'il soit biotiques (vivants), ou abiotiques (physico-chimique), les paramètres régissant l'équilibre de la mare sont à connaître pour mener une gestion optimale.
- **Un statu de protection** : La commune souhaite mettre en place un outil de protection fort pour la mare qui constitue un élément patrimonial important pour les opoulencs. Il sera indispensable de veiller à ce que cette mesure de protection soit réelle mais ne conduise pas à la mise en place d'une protection trop forte qui conduirait à une superposition de contraintes. Il est également mis en avant que la protection doit concerner la mare évidemment mais également ses alentours et l'éventuel impact d'activités en amont de la mare (la présence d'une potence agricole à proximité est soulevée et son impact sera à surveiller). Deux outils de protection sont pressentis la mise en place de ZHIEP (Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier) ou l'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope). Il semble que l'APPB soit privilégié car plus flexible (il est possible de rédiger un arrêté sur mesure et adapté à la mare d'Opoul) et plus facile à mettre en œuvre (aucune ZHIEP n'a été instruite en France jusqu'à maintenant).
- **Accompagner l'agriculture de proximité** : certaines parcelles à proximité immédiate de la mare ont littéralement les pieds dans l'eau. Les traitements et fertilisants sont donc en contact direct avec la mare. Il est par conséquent primordial d'accompagner les agriculteurs pour adapter à la marge leurs pratiques et envisager des bandes enherbées qui constitueront un barrage tampon entre la parcelle et la mare.
- **Accompagner l'agriculture du bassin versant** : Aux vues des enjeux identifiés sur le site il sera intéressant de proposer aux professionnels des itinéraires techniques alternatifs ou plus sobres en apports en vue de préserver le site. Par ailleurs, un inventaire des friches agricoles a été réalisé cette année (2013) par l'IUT de Perpignan en vue de proposer une gestion de ces parcelles.
- **La maîtrise foncière** : De nombreuses structures sont susceptibles de faire de l'acquisition foncière sur des parcelles de Zones Humides identifiées à enjeu. Le but étant par la suite de mener une gestion optimale des espèces et des espaces.
- **Gestion de la voirie** : La route départementale D9 reliant Opoul et Fitou représente un impact non négligeable sur la population d'amphibiens voulant aller au nord de celle-ci. Une association préconise donc la mise en place de crapauducs limitant ainsi la forte mortalité.
- **Gestion des pollutions** : Ce point constituera l'élément phare du Plan de Gestion de la mare d'Opoul. Il comportera plusieurs points :
 - o **Amélioration du dimensionnement du réseau** : Il est constaté un changement de diamètre des buses reliant le réseau des eaux usées du village à la station d'épuration. Le raccordement passant d'un diamètre de 150 à un diamètre de 100 sera l'une des raisons pour laquelle les tampons ne seraient en mesure de résister aux fortes pressions et conduiraient les eaux usées à se retrouver dans la mare.
 - o **Amélioration de l'étanchéité du réseau** : Lors des épisodes pluvieux, il est constaté une augmentation d'un facteur 10 la quantité d'eaux grises arrivant à la STEP, il est donc possible de penser que des eaux de pluie rejoignent le réseau d'assainissement. Un avaloir serait identifié à proximité de la cave
 - o **Amélioration du dimensionnement de la STEP** : Actuellement la station d'épuration est dimensionnée de façon suffisante cependant son fonctionnement n'est pas optimal, d'une part à travers le problème des flux d'eau de pluie mais aussi par un problème de gestion des boues. Un bassin de séchage supplémentaire serait à envisager pour un fonctionnement idéal.
 - o **Proximité de la potence agricole** : Les effluents potentiels issus de l'aire de remplissage sont parfois conduits à la mare elle même. Il est donc pertinent d'évaluer les écoulements ainsi que les traces de pesticides présents dans la mare.

Le dernier diagnostic des réseaux d'eau usée datant de plus de dix ans est maintenant obsolète et mérite donc d'être actualisé en vue de mettre aux normes les installations. Ce diagnostic sera la priorité absolue du Plan de Gestion, la compétence étant du ressort de l'agglomération

Les actions sont apparues comme étant relativement exhaustives mais ont pu être complétées. Des fiches actions vont donc être établies en lien avec le COPIL pour affiner au mieux chaque opération. Une attention toute particulière sera donnée à l'action concernant l'assainissement et les réseaux.

Remarques, compléments

Avec ce compte rendu vous trouverez le diaporama qui a été présenté lors de la réunion du 11 juillet 2013. N'hésitez pas à me faire part de vos remarques, suggestions ou compléments pour une cohérence optimale du Plan de Gestion.